

LIVRE
BLANC

ASSURANCE

CYBER RISQUES PROFESSIONNELS

Qu'est-ce que le Cyber Risque ?
Événements garantis par l'assurance...



SOMMAIRE

CYBER RISQUES PROFESSIONNELS

Qu'est ce que le Cyber Risque ? 03

**Quels sont les événements garantis
par une assurance Cyber Risques ? 06**

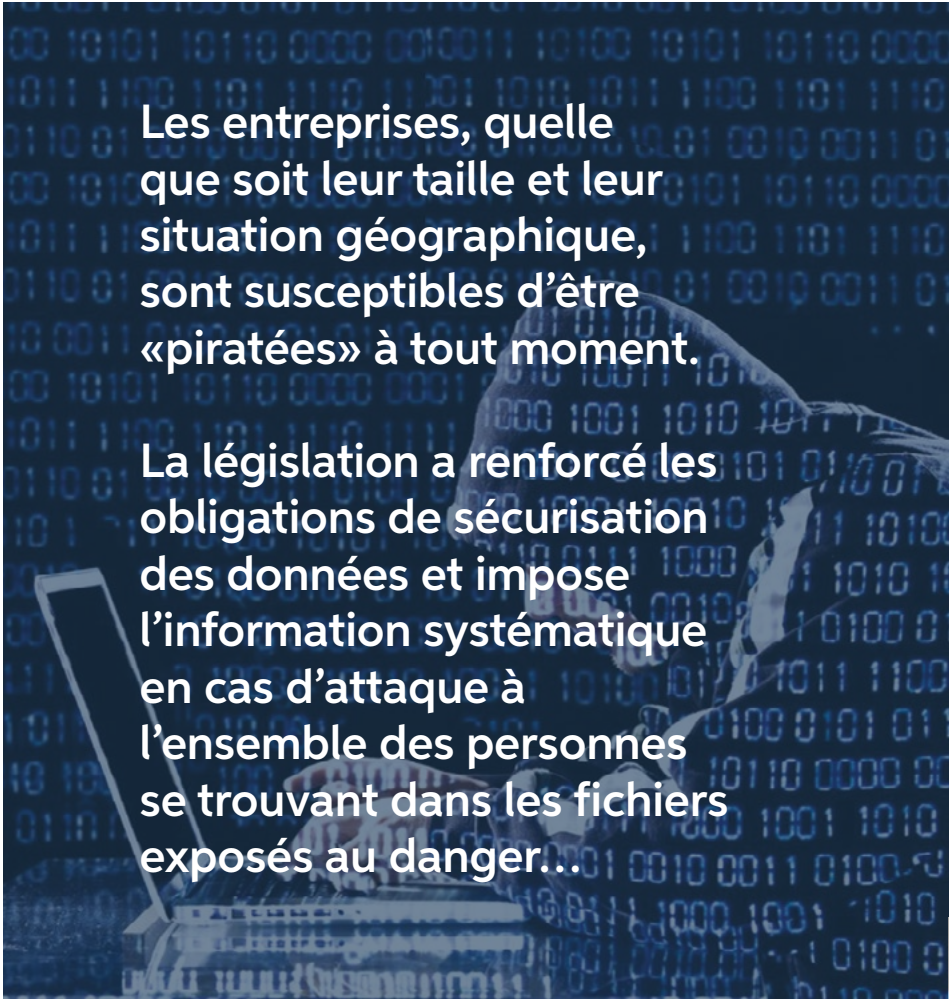
**Quelles sont les conditions d'éligibilité
à une assurance Cyber Risques ? 08**

Quelques exemples d'attaques 10

Conclusion 12



Qu'est ce que le Cyber Risque ?



Les entreprises, quelle que soit leur taille et leur situation géographique, sont susceptibles d'être «piratées» à tout moment.

La législation a renforcé les obligations de sécurisation des données et impose l'information systématique en cas d'attaque à l'ensemble des personnes se trouvant dans les fichiers exposés au danger...

QU'EST-CE QUE LE CYBER RISQUE ?



Les entreprises doivent alors faire face à de nouveaux défis pour se prémunir contre ces menaces qui peuvent nuire à leur réputation et à leur sécurité.

Les plus petites entreprises se sentent parfois, à tort, non concernées par cette problématique.

Pourtant, leur petite structure est souvent pourvue d'un système de sécurité moins performant et elles ne disposent pas d'un dispositif d'intervention d'urgence éprouvé.

Elles sont donc des proies faciles pour permettre d'atteindre des sociétés de plus grande envergure avec lesquelles elles collaborent. Elles n'ont pas non plus accès à des experts qualifiés en la matière.

Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises utilisent un système d'externalisation de sauvegarde des données à des prestataires ou à un système Cloud. Ces derniers sont des proies idéales. Pourtant, il est courant que ces hébergeurs de données imposent des renonciations à recours dans leur contrat de prestation.

Nous dénombrons aujourd'hui plus d'une vingtaine de type d'attaques différentes, de l'extorsion de fonds à la fraude téléphonique, en passant par le vol de données confidentielles. Vous l'aurez compris, il est donc devenu essentiel de se prémunir de ce danger croissant, grâce à des solutions efficaces et adaptées afin de permettre aux entreprises de poursuivre et d'assurer la continuité de leur activité.

QUELS ÉVÉNEMENTS SONT GARANTIS ?



Quels sont
les événements
garantis par
une assurance
Cyber Risques ?

Un contrat Cyber Risques permet de se prémunir contre les risques suivants :

- Un incident technique
- Une interruption du système informatique
- Une atteinte à la sécurité du système informatique du prestataire d'externalisation
- L'erreur humaine
- La menace d'extorsion
- La fraude informatique
- La fraude téléphonique
- Un évènement médiatique ayant pour conséquence une atteinte aux données et aux systèmes
- L'enquête d'une autorité administrative
- La perte d'exploitation
- Les frais et dépenses liés aux conseils juridiques, aux experts informatiques, à la restauration des données
- Les sanctions pécuniaires
- Le manquement à l'obligation de notification

Cette liste n'est pas exhaustive mais vous laisse entrevoir l'étendue des risques et garanties proposées.

QUELS ÉVÉNEMENTS SONT GARANTIS ?



Quelles conditions
doit-on remplir
afin de pouvoir
souscrire à
une garantie
Cyber Risque ?

- Etre immatriculé en France Métropolitaine (idem pour ses filiales)
- Disposer de logiciels anti-virus, anti-malware et pare feu
- Procéder à une mise à jour régulière de l'ensemble de ses dispositifs informatiques, de ses serveurs réseaux, notamment pour les mises à jour de sécurité conformément aux recommandations de ses fournisseurs informatiques
- Disposer de procédures de sauvegarde hebdomadaire sur des équipements déconnectés et/ou externalisés
- Disposer de procédures de restauration de données
- Ne pas avoir fait l'objet de procédure de réclamation, d'une enquête d'autorité administrative, lors des trois dernières années
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire

Par ailleurs, certaines activités sensibles font l'objet d'une étude préalable.

Quelques exemples d'attaques pouvant être garanties par un contrat Cyber Risques :

- **Attaque par déni de service :**

Le site internet de réservation d'une franchise de location de véhicules est rendu inaccessible.

Plus aucune réservation ne peut être effectuée.

Des mesures d'urgence sont mises en œuvre :

- Intervention d'un expert informatique, pendant 72h sans franchise, afin de déterminer la méthode d'attaque, d'émettre des recommandations et de remettre en marche et sécurité le service.
- Intervention d'un expert en communication de crise afin de mettre en place un plan de communication en cas de besoin.

Dans un pareil cas, le contrat d'assurance prend en charge les réclamations au titre de la responsabilité civile et la perte d'exploitation.

• Cyber-extorsion :

Une entreprise reçoit un email de l'un des sites qu'elle gère, lui transmettant des informations importantes sur une commande. Il s'agit en fait d'un faux mail et la pièce jointe est en réalité un logiciel malveillant qui crypte un grand nombre de données du système informatique de l'entreprise, rendant ces dernières totalement inaccessibles.

Le hacker réclame une rançon de 15 000€ pour débloquer le système.

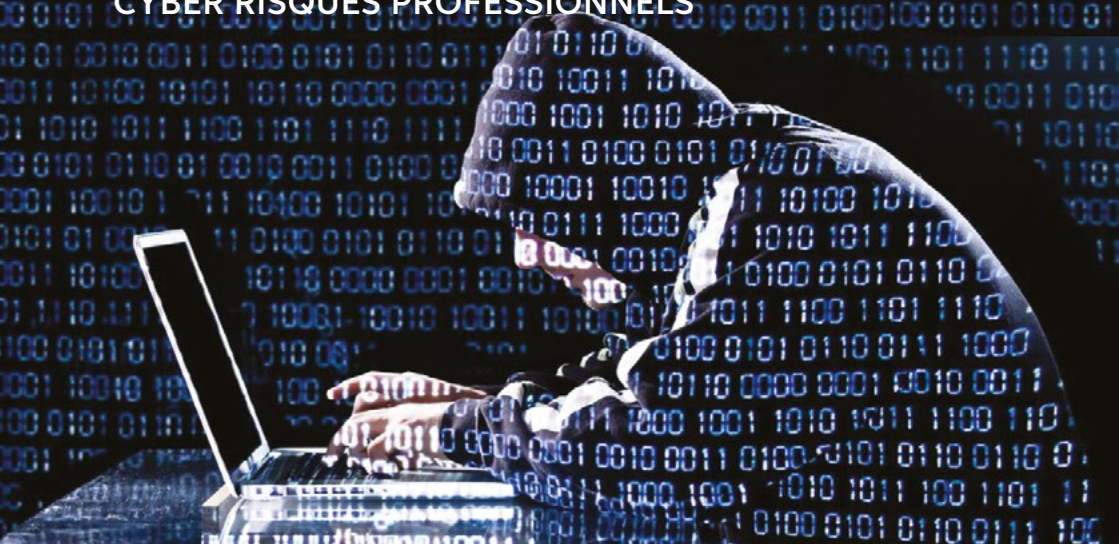
• Vol de données :

Une intrusion malveillante dans les serveurs de sauvegarde d'une société d'électroménagers a engendré le vol des données personnelles et confidentielles de l'ensemble de ses clients.

Un spécialiste dans le domaine informatique a été mis à disposition de la société afin de solutionner le litige et un consultant en communication de crise a été missionné pour créer une communication adaptée envers les clients et gérer le préjudice lié à l'atteinte à l'image.

CONCLUSION

CYBER RISQUES PROFESSIONNELS



Bien que sensibilisées par le cyber risques, les entreprises n'apprécient pas encore à sa juste mesure la menace réelle qui pèse sur elle.

L'année 2017 a été marquée par des attaques d'ampleur mondiale («Wannacry», qui a paralysé le système de santé britannique ou encore le logiciel effaceur de données «Notpetya» venu d'Ukraine).

Le pourcentage d'entreprises touchées par une cyberattaque ne cesse de croître chaque année, les Hackers deviennent de plus en plus performants. Certaines de leurs méthodes n'ont toujours pas à ce jour de solutions adaptées pour les contrer.

83% des entreprises stockent des données sensibles dans un Cloud public.

Le risque est devenu quasi inévitable et la protection des entreprises incontournable.

40 ans
à vos côtés...



Agence de Raon-L'Étape

Tél. : 03 29 41 42 09

39, rue Jules Ferry - BP63

88110 Raon-L'Étape

Agence de Saint-Dié-des-Vosges

Tél. : 03 29 56 24 44

41, rue des Trois Villes

88100 Saint-Dié-des-Vosges



www.assurances-weber.com